



FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE

MANUEL

DU

RESPONSABLE REGIONAL DE FORMATION

delta et parapente

R.R.F.

Version 2006

Page 1 / 1



MANUEL DU R.R.F.

RÔLES ET STATUT

Le RRF est un moniteur fédéral ou d'Etat, diplômé en delta et/ou en parapente

Il est élu par l'assemblée générale de sa ligue pour un mandat d'un an.

Si ce moniteur, licencié FFVL, est en activité, ce sera dans une école sous convention FFVL.

Il est membre de droit de la commission formation de la FFVL. Sa présence aux réunions plénières de la Commission Formation est obligatoire. Il a la possibilité de se faire représenter par un enseignant de sa ligue, membre de l'équipe régionale de formateurs hormis les cadres techniques.

Il a pour rôle de gérer la filière enseignement, formation de sa ligue.

A ce titre ses fonctions comprennent entre autre :

- 1. L'organisation et la validation des qualifications fédérales régionalisées ainsi que leur gestion administrative.**
- 2. L'animation de l'enseignement, de la formation et en particulier de l'équipe régionale de formateurs.**

1 ORGANISATION, VALIDATION ET CERTIFICATION DES QUALIFICATIONS FEDERALES.

L'organisation et surtout la validation et la certification de la qualification biplace est soumise à l'obligation de participation du RRF ou d'un membre de l'équipe régionale de formation hormis un cadre technique à la journée annuelle d'harmonisation.

1.1

Les qualifications régionalisées sont : le brevet initial, le brevet de pilote, le brevet de pilote confirmé, *et la qualification biplace* . Toutes ces qualifications font l'objet d'une fiche explicative dans le spécial formation, la qualification biplace est détaillé dans un fascicule disponible au secrétariat, sur le site Internet fédéral et dans le CD Rom formation.

Un calendrier des formations et examens est à mettre en place dès l'automne pour l'année à venir. Il doit être présenté à la C.F. de fin d'année et donc communiqué début novembre au secrétariat pour préparation de celle-ci. Il inclut les actions de formation continue des pilotes (stages perfectionnement, SIV, recyclages bi.....).

1.2 Validation

Le RRF organise la validation de toutes les qualifications régionalisées.

1.3 Jury

Pour les qualifications qui nécessitent un jury, son président est désigné par le président de la ligue parmi l'équipe régionale de formation. Le président du jury constitue celui ci.

1.4 Certification administrative

La ligue qui valide l'examen final d'une qualification la certifie par l'attribution d'un numéro. Le secrétariat fédéral doit saisir les numéros de qualification afin d'opérer ensuite à la vérification des prestations en matière d'assurance ou à la délivrance d'attestations de qualification. Il est important que les RRF communiquent fréquemment la liste et les numéros attribués. Pour les qualifications induisant des prérogatives accrues en matière de responsabilité (Qualification biplace par exemple) il est indispensable que ces renseignements arrivent en temps réel au secrétariat.

Afin d'accélérer et de faciliter le traitement par le secrétariat fédéral, il est conseillé de gérer les listes des brevets et qualifications délivrées sous la forme d'un fichier Microsoft Excel, correspondant au modèle ci-dessous (fichier modèle disponible sur simple demande auprès du secrétariat ou sur le CD rom formation). Il suffit ensuite d'envoyer ces fichiers en pièces jointes d'un mail au secrétariat à l'adresse ffvl@ffvl.fr pour que l'enregistrement soit rapidement effectué. Ne pas oublier d'ajouter en fin de liste une ligne de séparation portant le terme ENVOI dans la première colonne et la date de l'envoi dans la seconde.

| | | | | | | |
|------------------------------------|------------|-----|--------|----------|-----------|-------------|
| LIGUE DE xxxxxxxxxxxx DE VOL LIBRE | | | | | | |
| QUALIFICATION : BREVET DE PILOTE | | | | | | |
| N° | DELIVRE LE | NOM | PRENOM | NE(E) LE | N°LICENCE | DELIVRE PAR |



MANUEL DU R.R.F.

| | | | | | | |
|---------|------------|--------|---------|------------|-------|---------------|
| P021206 | 11/02/2000 | DURAND | Pierre | 11/03/1974 | 35687 | ECOLE DU COIN |
| P021207 | 11/02/2000 | DUPONT | Jacques | 18/09/1965 | 30178 | AUTRE ECOLE |
| ENVOI | 14/02/2000 | | | | | |

Les documents permettant cette validation sont à conserver.

Voici un petit récapitulatif des démarches concernant chaque qualification.

Le Brevet initial comprend 2 parties validées par les EFVL.

- Evaluation théorique réalisée par un moniteur d'Ecole Française de Vol Libre sous la forme de son choix (entretien, oral, QCM.....) portant sur les sujets théoriques tel que définis sur la fiche de progression entre les niveaux blanc et vert.
- Evaluation pratique : réalisée par un moniteur d'Ecole Française de Vol Libre qui valide l'acquisition du niveau vert de la fiche de progression.

Une fois ces deux parties acquises, un Directeur Technique d'Ecole Française de vol libre certifiée sur le passeport le brevet initial.

Le brevet de pilote comprend 2 parties :

- Evaluation théorique sous forme de questionnaire à choix multiple de 60 questions à réaliser en 1 heure. Son organisation dépend du RRF qui en délègue souvent la prérogative aux écoles. Certaines ligues organisent un calendrier, d'autres agissent à la demande. La base des QCM est disponible au secrétariat et dans le CD rom formation.
- Evaluation pratique : Elle est de la prérogative par les Directeurs Techniques des Ecoles qui l'attestent sur le passeport de vol libre.

Une fois ces deux parties acquises, le pilote adresse le passeport de vol libre avec numéro de licence, enveloppe timbrée et participation Ligue(variable suivant les ligues) au RRF qui valide. Il délivre un numéro :

- Pour le parapente il se compose de, **P** pour Parapente + **N°** de la ligue + **N°** dans l'ordre.
Exemple **P.02 1206** pour le 1206^{ème} brevet parapente Midi-Pyrénées.
- Pour le delta le secrétariat attribue une série de numéro à délivrer. Arrivé à épuisement il suffit d'en redemander.

Le brevet de pilote confirmé est composé de 2 parties :

- Evaluation théorique sous forme d'un questionnaire à choix multiples de 30 questions et de 2 fiches techniques à compléter le tout à réaliser en 1 heure portant sur les contenus théoriques tel que définis sur la fiche de progression entre le niveau bleu et marron, avec possibilité de confirmation par entretien. Son organisation dépend du Responsable Régional de la Formation (RRF) qui peut déléguer aux cadres techniques ou à un membre de l'équipe régionale de formateurs.
- Niveau technique correspondant au niveau marron de la fiche de progression validé par un moniteur membre de l'équipe régionale de formation.

Tout comme pour le brevet de pilote, une fois ces éléments acquis, le pilote adresse le passeport de vol libre avec numéro de licence, enveloppe timbrée, participation Ligue(variable suivant les ligues) au RRF qui valide. Il suffit de noter le numéro du brevet complété par la lettre C. Cette qualification doit être répertoriée au secrétariat fédéral. Le RRF doit tenir à jour un cahier spécifique et en communiquer le contenu régulièrement.

L'organisation du théorique par les RRF a été mis en place afin de profiter de ce moment pour faire passer le message fédéral et donner les renseignements concernant l'accès aux qualifications ainsi que quelques conseils d'usage sur la performance (compétition, voltige, respect des règles de l'air en distance).



MANUEL DU R.R.F.

Accompagnateur de club :

Articulé sur des cursus modulaires ou compactés, cette qualification est régionalisée toutefois en 2006 elle sera suivie par la DTNe. A l'issue du cursus, le responsable de la formation valide le statut d'accompagnateur de club sur la fiche de formation. L'accompagnateur retourne cette fiche de formation au RRF pour attribution d'un numéro de qualification (AC+N° de la ligue + n° d'ordre).

Qualification biplace :

Toute formation biplace débute par une préformation. Pour des raisons d'assurances, l'organisateur de cette formation doit communiquer par fax ou mel les coordonnées des participants avec N° de licence. Lors de la validation le RRF attribue un N° de qualification se composant :

B pour biplace + **D** ou **P** pour l'engin + N° de ligue + N° de qualification

exemple : B D 03 263 pour la 263^{ème} qualification biplace delta de la ligue Rhône-Alpes

Attention !

Depuis 2004, seule les ligues ayant participé (RRF ou un membre de l'équipe régionale de formation hormis un cadre technique) à la journée annuelle d'harmonisation pourront organiser des qualifications biplace.

Chaque qualification a ses propres pré requis, cependant il est à noter que le brevet initial est accessible dès 12 ans, le brevet de pilote dès 14 ans et le brevet de pilote confirmé dès 16 ans alors que toutes les autres qualifications sont accessibles dès 18 ans.

1.5 Dérogations

Les RRF ont la possibilité de délivrer des dérogations sur :

- L'accès aux qualifications fédérales nécessite 1 an de brevet pour entrer en formation. Cette mesure a pour objectif de s'assurer de la maturité, d'un minimum de « culture vol libre » des candidats. Toutefois certains tardent à passer le brevet et buttent sur cette mesure alors qu'ils remplissent toutes les exigences pour accéder aux qualifications.
- La formation de la qualification biplace doit se dérouler en 18 mois. Certains n'aboutissant pas à temps, réclament une prolongation de statut.

2 ANIMATION DE LA FORMATION.

Cette partie touche l'aspect le plus riche de la fonction du RRF. Elle dépend de nombreux éléments variant de la taille de la ligue concernée à l'engagement des enseignants. Le challenge ici consiste certainement à utiliser la formation comme élément moteur d'une réflexion générale de nos pratiques d'enseignement et par la même favoriser le recul et l'esprit d'analyse indispensable dans notre jeune et mouvante activité. Certaines actions incontournables définissent un fil conducteur.

Elaboration du calendrier :

Pour établir un calendrier national à sortir en janvier, il est impératif que ceux des ligues parviennent au secrétariat fédéral avant la commission formation de fin d'année. Ce calendrier est donc à élaborer courant octobre peut être lors d'une rencontre de l'équipe de formateurs (Bilan de l'année, projet, calendrier par exemple).

Analyse de l'activité pour compte rendu à l'A.G. ligue suivant 2 aspects :



MANUEL DU R.R.F.

1. **Quantitatif** : Nombres d'élèves, brevets et qualifications délivrées etc. et leurs évolutions d'une année sur l'autre.
2. **Financier** : avec bilan de l'année et présentation du prévisionnel.

Fonctionnement de l'équipe régionale de formateurs :

En 1994, la commission formation avait mis en place des journées d'information débouchant sur un statut de formateur pour les participants. Cette démarche avait pour objectif la mise en place des équipes régionales de formateurs. Il appartient aux ligues de poursuivre cette action afin d'homogénéiser les formations fédérales régionalisées et permettre l'échange et le dialogue entre les différents protagonistes de l'enseignement régional. A partir de 2004, seules les ligues ayant dépêché un représentant de l'équipe régionale de formateurs à la journée nationale d'harmonisation ont la possibilité d'organiser et de délivrer la qualification biplace.

Les principes qui régissent le fonctionnement de ces équipes sont les suivants :

- **L'accès au statut de formateur** est conditionné par

2 ans d'ancienneté dans le diplôme
et
avoir été préalablement observateur du type de formation à encadrer.

- **Fonctionnement** :

Les formations sont implantées dans les *Ecoles Françaises de Vol Libre*.

Cette structure d'accueil fournit la logistique.

L'équipe d'encadrement se compose :

- d'un formateur issu de la structure
et
- d'un ou plusieurs formateurs (suivant besoins) membre de l'équipe régionale et extérieur à la structure.

- **Rémunération** :

La rémunération des formateurs brevets d'Etat membres des équipes régionales est de **122 €T.T.C.** par jour minimum 137 €maximum.

- **Coût des formations** :

La participation aux frais administratifs pour validation des diverses qualifications est laissée à la guise des ligues. Elle est généralement comprise entre 12 et 23 €

Le prix des formations régionalisées comprend uniquement les frais techniques, les frais de pension étant à la charge des stagiaires. Les **propositions** de tarifs sont :

120 €Week-end (Préformation biplace)
400 €Stage 7 jours (Compacté biplace parapente)



MANUEL DU R.R.F.

Qualification biplace et prise en charge

La FFVL est organisme de formation professionnelle, à ce titre la formation biplace peut être financée par la formation professionnelle continue.

Mode de fonctionnement de cette prise en charge :

1. Le candidat s'inscrit auprès de la ligue mais dépose sa demande de financement accompagné du règlement (pour les week-ends : *pré-qualification, formation complémentaire, examen final* : (we prix ligue + 25 € frais de dossier et compacté prix ligue + 80 € de frais de dossier en 2 chèques à l'ordre de la FFVL, 1 pour les frais de stage, 1 pour les frais de dossier) auprès du secrétariat fédéral.
2. La formation sera facturée à l'organisme payeur le prix ligue + 25 € pour les we et 80 € pour le compacté.
3. Que le dossier de prise en charge aboutisse ou non, l'organisme de formation fédéral (OFP) règle directement la ligue. Si le dossier n'aboutit pas les frais de dossier seront facturés au candidat.